

REPUBLIQUE DU BENIN

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-247 DU 11 JUIN 1998

Chargeant Monsieur Idji KOLAWOLE ,
 Ministre des Affaires Etrangères et de la
 Coopération de l'intérim de Monsieur Adékpédjou S.
 AKINDES, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et
 de l'Urbanisme pour compter du 14 Juin 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
 CHEF DE L'ETAT,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
 République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
 définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du
 Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 14 Juin 1998, Monsieur Idji KOLAWOLE, Ministre
 des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de l'intérim du Ministre de
 l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur
 Adékpédjou S. AKINDES.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 JUIN 1998

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEHU-MAEC 4
 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1.-